

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 avril 2025

Le 02 avril 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
26/03/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	18	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.
IMBERNON Marie à CABROL Christian.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.

Excusé : LOPEZ Quentin.

Secrétaire de séance :
MATUTANO Céline.

N° 2025-016 Convention du Réseau de Lecture Publique 2025-2027 avec l'espace Media du Grand Narbonne.

Par délibération du Conseil Communautaire N° 56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1^{er} septembre 2003.

Par délibération N° C2021_220 du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a validé la convention du Réseau de Lecture Publique afin de simplifier la mise en complémentarité entre la médiathèque intercommunale et les structures de lecture publique situées sur le territoire.

Par délibération N°C2024_180 du 19 septembre 2024, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a approuvé la mise à jour du règlement public de sa médiathèque ainsi que sa nouvelle dénomination « Espace Média Grand Narbonne ».

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite renouveler la « Convention réseau » qui précise les conditions d'adhésion des établissements de lecture publique communaux au Réseau de Lecture Publique, pour la période 2025-2027.

Trois niveaux d'intégration sont accessibles aux communes désireuses de proposer à leurs administrés une offre culturelle de proximité :

- Accord-cadre : accessible aux communes dotées d'une bibliothèque / d'un point de lecture.
- Le + : une visibilité accrue pour les bibliothèques communales.
- Encart dédié sur le site du réseau et publication sur l'agenda culturel partagé.
- Accès prioritaire aux actions culturelles itinérantes.
- **Option 1** « Cartes uniques » suppose la gratuité d'accès /de prêts pour tous, l'acceptation d'un règlement unique et l'adhésion à l'accord-cadre.
- Le + : un accès à la culture facilité.
- Une carte pour emprunter dans les bibliothèques éligibles « carte unique ».
- Ressources numériques 7/7.

- **Option 2** « Système informatique professionnel commun » suppose un personnel formé et dédié à la bibliothèque (au moins à mi-temps) ainsi qu'un budget d'acquisition pérenne.
- Le + : une culture professionnelle commune enrichie.
- Le système informatique partagé.
- Navette documentaire.

La nouvelle convention permet au Grand Narbonne et à chaque commune adhérente de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre de leur partenariat pour les 3 années à venir.

Monsieur le Maire propose de signer la convention et d'opter pour **l'option numéro 2**.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

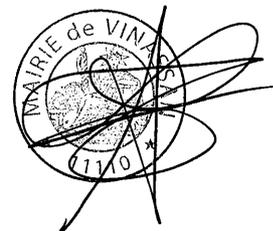
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **APPROUVER** la convention telle que ci-annexée et de choisir **l'option numéro 2**.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et ladite convention.

Pièces jointe à la délibération : Convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

**Le Maire,
Didier ALDEBERT**

The image shows the official seal of the Mayor of Narbonne, which is circular and contains the text 'MAIRIE de NARBONNE' and the number '1110'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.